

## MANIFESTATION DU 20 MARS



Le Front commun intersyndical a tenu une importante manifestation, samedi dernier. Autour de 70 000 employées et employés des secteurs public et parapublic ont occupé le centre-ville de Montréal.

Rappelons que cette manifestation visait à défendre l'avenir des secteurs publics de la santé et de l'éducation, la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Les conditions de travail, la pénurie de personnel, les tentatives de privatisation, etc., font que les secteurs public et parapublic sont en danger. Il faut forcer le gouvernement Charest à maintenir et à améliorer le réseau que nous avons mis des années à bâtir.

Par cette mobilisation, les manifestantes et manifestants répondaient à l'offre de la ministre Gagnon-Tremblay qui proposait un blitz de négociation. Les décrets promulgués en 2005 viennent à échéance le 31 mars prochain.

Des militantes et militants du SCCUQ ont participé à la manifestation en soutien aux revendications des employées et employés du gouvernement du Québec.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE MERCREDI 28 AVRIL 2010, DÈS 13 H 30 AU A-M050**

#### **À L'ORDRE DU JOUR:**

- Traitement des chargées et chargés de cours et principe d'équité intergroupe
- États financiers 2009
- Élections annuelles statutaires

### LE FRANÇAIS À L'UQAM : SUITE ET FIN

La cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Vancouver a suscité beaucoup de réactions. La place congrue occupée par la langue française fut dénoncée collectivement, et pas seulement au Québec francophone. Politiciens et éditorialistes s'en sont donné à cœur joie. La cérémonie de clôture était sous haute surveillance.

Ce ressentiment au Québec, ainsi que dans le Canada francophone, n'avait rien de surprenant. Au Canada et au Québec, la question de la langue est un sujet délicat où les émotions prennent souvent la place des arguments logiques.

Or qu'en est-il à l'UQAM? La question de la langue d'enseignement a connu un rebondissement, cette année, lorsque l'École des sciences de la gestion a décidé d'offrir des cours en langue anglaise à sa clientèle, à toute sa clientèle, et pas seulement aux étudiantes et étudiants étrangers. Les politiques de l'UQAM exigeaient que la Commission des études soit saisie d'une modification d'une telle ampleur. Il n'en fut rien. La direction de l'ESG a agi comme s'il s'agissait d'un simple changement mineur. Il y a quelques années, la communauté universitaire serait montée aux barricades pour dénoncer ce geste.

Cet automne : pratiquement rien. Le SCCUQ a publié un communiqué à la communauté et rédigé des articles sur cette question pour déplorer l'attitude de l'Université. La réaction des autres membres de la communauté se fait toujours attendre. Certains syndicats n'ont tout simplement pas réagi. Les associations étudiantes, pourtant si promptes à dénoncer toute modification des frais de scolarité ou afférents, sont demeurées coites. La haute direction a pris acte et a ensuite gardé le silence.

Beaucoup de professeures et professeurs, chargées et chargés de cours sont favorables à ce qu'une partie de l'enseignement à l'UQAM se fasse en langue anglaise. Bref, les temps changent. Il n'y a pas si longtemps, la communauté uqamienne aurait effectué une

levée de boucliers. Peut-être devrions-nous constater aujourd'hui que cette question ne revêt plus la même symbolique qu'hier et qu'il faut passer à autre chose?

Il sera toujours facile de dénoncer l'absence de l'utilisation du français à Vancouver, Ottawa ou ailleurs. C'est loin et c'est facile. Et surtout, ça donne bonne conscience.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

#### V A D E - M E C U M

##### **JEUDI 1ER AVRIL**

*Manifestation contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics*  
Dès 13 h au square Phillips

##### **VENDREDI 2 AVRIL ET LUNDI 5 AVRIL**

*Congé pascal - les bureaux du Syndicat seront fermés*

##### **MERCREDI 28 AVRIL**

*Assemblée générale statutaire*  
Dès 13 h 30 au A-M050

##### **Tous les MERCREDIS**

*5 à 7 syndical*  
Dès 17 h au A-R542

# NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## 12 FÉVRIER 2010

Voici un résumé des principaux moments de la dernière assemblée générale.

### **Mot d'accueil du Comité exécutif**

Dans son mot d'accueil, Guy Dufresne aborde plusieurs questions. Il traite de la grève de nos collègues du SCCCUM, de la facultarisation et de l'enseignement à distance. Il fait aussi son rapport sur l'application de la politique de libérations syndicales et propose de ne pas appliquer la sanction prévue pour le dépassement de 27 minutes qu'on ne peut imputer à l'officière syndicale.

### **Avis de motion**

À la suite d'un long débat entre les membres, un avis de motion visant à modifier l'article 35.2 de nos Statuts et règlements a été rejeté. Cet avis avait été débattu lors du conseil syndical du 24 novembre 2009 et présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009.

Il précisait qu'« Une membre, un membre ne peut se présenter qu'à un seul poste par période d'élections. »

### **Solidarité**

Les membres ont accordé les dons de solidarité suivant :

3 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne - division Québec devant la catastrophe humanitaire survenue en Haïti, le 12 janvier dernier;

500 \$ à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes. L'ICEA s'intéresse particulièrement à l'éducation populaire, la formation de base et la formation professionnelle;

500 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs au Roi du Coq Roti en lock-out depuis le 19 juillet 2008;

1 000 \$ au Comité de soutien aux parents étudiants. Dans le but de faciliter la conciliation études-famille, le regroupement travaille notamment à la mise sur pied d'une halte-garderie à l'UQAM.

### **Convention collective**

Yvette Podkhlebnik, agente de relations de travail, précise les changements survenus au niveau du coût des assurances collectives.

Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective, fait rapport sur deux questions.

Il aborde en premier le rapport de la firme Aon Conseil (lettre d'entente 401). Il rappelle les étapes de notre demande d'équité intergroupe, tel que prévu dans la lettre d'entente. Le rapport de la firme Aon Conseil, qui devait être présenté en décembre, le sera vraisemblablement dans la semaine du 22 février. Des discussions avec l'Université suivront.

Il traite ensuite des perspectives du bilan du projet pilote (personnes chargées de cours annuelles). Les rencontres tripartites (SCCUQ-UQAM-SPUQ) vont être entreprises vers la mi-mars.

### **« L'UQAM et les investissements dans les infrastructures de l'économie du savoir »**

Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires, présente le programme fédéral d'infrastructure du savoir, la chronologie d'implantation du programme ainsi que certains exemples d'utilisation dans certaines universités québécoises. Il en ressort que l'UQAM est grande perdante.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

NOUVELLE ADRESSE INTERNET DU SCCUQ : [WWW.SCCUQ.UQAM.CA](http://WWW.SCCUQ.UQAM.CA)

# COÛTS DES ASSURANCES COLLECTIVES POUR L'ANNÉE 2010

Le 18 décembre 2008, l'Université propose au Syndicat une modification au régime des assurances collectives. Cette modification implique les changements suivants :

- la prime d'assurance-salaire est assumée à 100 % par les personnes chargées de cours;
- les prestations versées en assurance-salaire seront calculées sur 85 % du traitement net à la place du traitement brut et ne sont donc pas imposables;
- la prime d'assurance médicaments sera payée à 22 % par les personnes chargées de cours et 78 % par l'UQAM.

L'assemblée générale du SCCUQ a adopté les modifications au régime d'assurances collectives le 20 février 2009 et le changement du régime est entré en vigueur en mai 2009 (à partir du 10<sup>e</sup> cycle de paie). En décembre 2009, l'UQAM indique au Syndicat que les primes d'assurance médicaments pour 2010 seront ajustées de la façon suivante :

- l'augmentation due au renouvellement est de 13,7 % (plus 9 % pour la taxe provinciale);
- un congé partiel de prime de l'ordre de 20 % est accordé en raison du trop-perçu par **Desjardins Sécurité financière** pour les primes d'assurance médicaments pour la période de 2002 à 2008.

Le tableau ci-dessous montre la prime fixée pour l'année 2010 avant et après cette réduction.

## Prime annuelle d'assurance médicaments pour 2010

PROTECTION	Prime requise (incluant l'augmentation de 13,7 % et la taxe 9 %)	Congé partiel de prime réduction de 20 %	Prime requise réduite de 20 %	Prime payée par la personne chargée de cours (taux 22 %)
Individuelle	630,50 \$	- 126,10	504,40 \$	110,97 \$
Familiale	1261,01 \$	-252,20 \$	1008,81 \$	221,94 \$

De plus, comme la lettre d'entente no 410 stipule que : « **Université paie 50 % des coûts de l'ensemble des régimes d'assurances collectives dont bénéficient les personnes chargées de cours** », l'Université s'engage à analyser le coût de l'ensemble des régimes afin de maintenir leur engagement de déboursier 50 % du coût total. Le calcul fait par l'Université permettant d'équilibrer le coût de l'ensemble des régimes d'assurances collectives (l'assurance salaire et l'assurance médicaments) à 50 % entre l'UQAM et les personnes chargées de cours fixe le taux de participation des chargées, chargés de cours à l'assurance médicaments pour **l'année 2010 à 14,7 %**.

Ainsi, l'Université remboursera aux chargées, chargés de cours la différence du coût de la prime qu'ils ont déjà payé en totalité à cause de cette diminution du taux qui passe cette année civile **de 22 % à 14,7 %**.

## Remboursement de la prime d'assurance médicaments pour l'année 2010

PROTECTION	Remboursement
Individuelle	36,82 \$
Familiale	73,64 \$

Ce remboursement a déjà été effectué sur la paie du 4 mars.

YVETTE PODKHLEBNIK  
Agente de relations de travail

# RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE SCCUQ-STTCSN

Le SCCUQ et le STTCSN (Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN) ont finalisé, en février dernier, la nouvelle convention collective qui encadre les droits et obligations de l'employeur (le SCCUQ) et de notre personnel de secrétariat. Il s'agit de la deuxième convention collective du SCCUQ...en tant qu'employeur! Rappelons que le personnel du SCCUQ est syndiqué depuis quatre ans puisque leur accréditation a été obtenue en janvier 2006.



*Patrice Savignac-Dufour, Hélène Belley, Guy Dufresne*

Pour la négociation de la première convention collective, le SCCUQ avait constitué un comité-employeur formé du vice-président à la convention collective, Jocelyn Chamard et de la secrétaire générale, Hélène Belley. Du côté du STTCSN, il y avait Diane Guilbault, secrétaire principale (suite au départ de Monique Bouchard) et Yves Rivard, conseiller du STTCSN. La négociation de la première convention collective (2006-2009) s'est révélée assez ardue puisqu'il s'agissait de mettre en place le cadre général de l'entente. Cette convention a pris effet en novembre 2006 et arrivait à échéance en novembre 2009.

À l'été 2009, le SCCUQ constituait un nouveau comité de négociation composé cette fois du vice-président aux affaires universitaires, Langis Madgin et de la secrétaire générale, Hélène Belley. Du côté syndical, il y avait Violaine Gasse (embauchée en août 2005 et devenue secrétaire régulière à temps plein au début de l'année 2007 suite au départ de Diane Guilbault) et Yves Rivard. Après quelques mois de négociation, les deux parties en sont



*Yves Rivard, Violaine Gasse, Langis Madgin*

venues, en décembre 2009, à une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective. La rédaction des textes a été complétée durant les deux premiers mois de 2010. La signature de la convention a eu lieu le 22 mars dernier en présence de Patrice Savignac-Dufour et Yves Rivard (président et conseiller du STTCSN), Violaine Gasse (secrétaire), Hélène Belley et Langis Madgin (comité de négociation du SCCUQ) et Guy Dufresne (président du SCCUQ). La nouvelle convention collective, d'une durée de cinq ans, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et viendra à échéance le 31 décembre 2014.

Essentiellement, le renouvellement de la convention a permis une clarification de certaines clauses et une bonification d'autres clauses, notamment celles relatives à l'échelle salariale, aux congés favorisant la conciliation travail-famille et au nouveau régime d'assurances. En effet, dans ce dernier cas, notre secrétaire régulière, Violaine Gasse, est maintenant couverte par le régime d'assurances collectives du Réseau de l'Université du Québec, comme le personnel syndiqué du syndicat des professeurs (SPUQ) et celui des employées et employés de soutien (SEUQAM) de l'UQAM.

HÉLÈNE BELLEY  
Secrétaire générale

LANGIS MADGIN  
Vice-président aux affaires universitaires

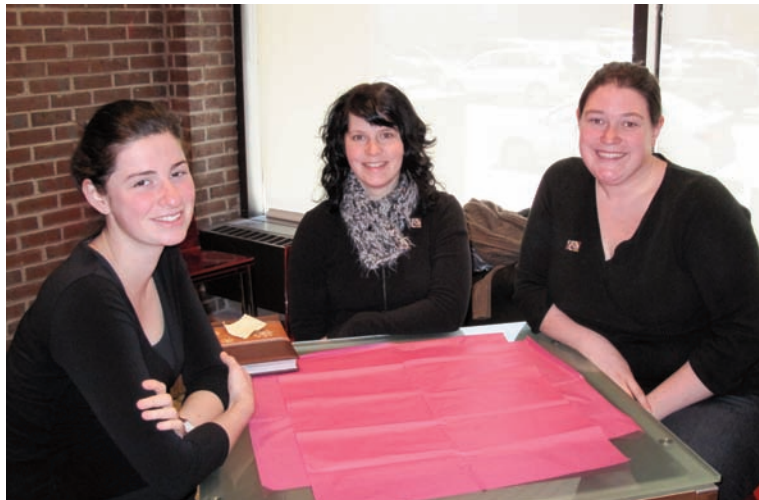
## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES AU SCCUQ

Comme chaque année, le SCCUQ a organisé une activité spéciale sur l'heure du dîner au lieu social des chargées et chargés de cours dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Maude Bouchard, Rachel Chainey et Véronique de Broin, du Comité de soutien aux parents étudiants, sont venues nous présenter leur projet.

Le Comité de soutien aux parents étudiants est né en 2008 dans le but de regrouper les étudiantes et étudiants qui ont des enfants et de leur offrir des services pour briser l'isolement. En moins d'un an, plus de 475 étudiants se sont joints au Comité.

Le Comité cherche à mettre en œuvre des projets pour offrir des services pouvant améliorer la conciliation études-famille. Il cherche aussi à offrir un lieu de rencontre et d'échange entre les membres de la clientèle étudiante et favoriser la visibilité et la reconnaissance des parents étudiants.

Actuellement, l'UQAM offre 130 places dans ses trois garderies, ce qui est nettement insuffisant puisque 20 % des étudiantes et



*Véronique de Broin, Rachel Chainey, Maude Bouchard*  
étudiants de l'UQAM sont parents étudiants. Le regroupement travaille donc à la mise sur pied d'une halte-garderie à l'UQAM.

Alors que la population québécoise vieillit, un petit geste visant la conciliation études/famille serait sûrement apprécié.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## DÉCÈS DE PIERRE VADEBONCOEUR

Le syndicaliste et écrivain Pierre Vadeboncoeur est mort à l'âge de 89 ans. Il faisait partie de ces intellectuels qui se sont ralliés au mouvement ouvrier dans la lutte pour l'avancement économique et politique des travailleuses et des travailleurs.

Diplômé en droit en 1943, Vadeboncoeur milite dès son plus jeune âge. Il collabore aux revues intellectuelles dénonçant le duplessisme et revendiquant une société plus libre et ouverte. Il collabore notamment à *Cité libre*, *Maintenant* et *Liberté*. Dès 1950, il joint les rangs de la CSN comme conseiller syndical. Il y restera jusqu'en 1975. Il participe activement à plusieurs grandes luttes ouvrières du Québec industriel. Il contribue à la déconfessionnalisation de la Confédération

des travailleurs catholiques du Canada pour en faire la CSN en 1960. Nationaliste convaincu, il s'opposait fortement à la domination syndicale et économique américaine. Vadeboncoeur fut parmi les premiers à revendiquer une action syndicale faite par et pour les « ouvriers québécois ».

Pierre Vadeboncoeur s'est fait le promoteur d'une conscience politique et sociale et a cherché à développer un esprit critique. C'est ce genre de militant et d'intellectuel qui manque cruellement au mouvement syndical actuellement.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

# LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES EN 2010

**Le 8 mars 2010, Journée internationale des femmes, coïncide avec la troisième année d'actions internationales de la Marche mondiale des femmes.**



À compter de mars 2010, celles et ceux qui appuient le mouvement des femmes marcheront dans les rues du Québec en portant des revendications pour combattre la pauvreté et la violence vécues par trop de femmes. La

Marche mondiale des femmes lance un appel, pour la troisième fois de son histoire, aux femmes du monde afin qu'elles passent à l'action entre le 8 mars et le 17 octobre 2010 sous la bannière « Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche! ».

Comme le témoigne la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, nous visons l'égalité pour les femmes, mais aussi un monde de paix, de justice, de liberté et de solidarité pour toutes et tous. Nous appelons à une grande marche et pour ce faire, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes a choisi des revendications dont la portée fait preuve d'une vision large des enjeux touchant les femmes et la société. Ces revendications, qui s'adressent aux gouvernements du Québec et du Canada, sont regroupées sous le chapeau de cinq champs d'action et ont été dévoilées lors du lancement de la Marche mondiale des femmes au Québec le 7 mars dernier.

« **Travail et autonomie économique des femmes : mesures urgentes de lutte contre la pauvreté** », les femmes : défendent l'accès à un salaire minimum juste et la fin des catégories à l'aide sociale qui maintiennent des personnes dans une situation de pauvreté extrême.

« **Bien commun et accès aux ressources** », les femmes : luttent contre la privatisation et la hausse de la tarification des services publics.

« **Violence envers les femmes comme outil de contrôle du corps des femmes** », les femmes : exigent du gouvernement du Québec qu'il légifère sur les publicités sexistes et sur l'éducation à la sexualité dans les écoles. Elles revendiquent aussi que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts partout au pays.

« **Paix et démilitarisation** », les femmes : dénoncent l'impact de la militarisation de notre société en revendiquant que le gouvernement du Canada retire ses troupes de l'Afghanistan et en appelant les gouvernements à empêcher le recrutement militaire dans les établissements scolaires.

« **Droits des femmes autochtones** », les femmes : demandent au gouvernement du Canada de signer la Déclaration internationale sur les droits des peuples autochtones et de mettre en œuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

# CANDIDE CHAREST

Nous reproduisons intégralement un texte écrit en mars 1982 par Candide Charest qui était, à l'époque, 2<sup>e</sup> vice-présidente du SCCUQ. La lecture du document vous laissera certainement des relents de déjà-vu, comme quoi les problèmes que vit l'UQAM ne datent pas d'aujourd'hui.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

---

---

## Objectifs : accessibilité et décentralisation

L'Université du Québec est une université à multi-campus, disséminée sur presque tout le territoire québécois, ce qui permet l'accessibilité à l'enseignement supérieur à une large clientèle d'étudiantes, étudiants qui n'a pas à s'expatrier dans les villes pour y poursuivre des études à temps complet. C'est également une approche de démocratisation de l'enseignement supérieur qui permet enfin aux adultes d'avoir accès à l'université grâce au cours du soir et à la reconnaissance de leur expérience qui les dispense du cours collégial.

Pour l'accessibilité et la décentralisation l'Université du Québec est une université d'État et ce serait aller contre la démocratisation de l'enseignement que laisser l'UQAM se détacher du Réseau. Malgré que les universités constituantes n'ont pas la même croissance des effectifs scolaires que l'UQAM, il faut que chacune des constituantes continue de développer un minimum d'activités de recherche et d'enseignement supérieur qui ne sont en rien conflictuelles avec les axes de développement de l'UQAM.

### Se retirer pour des raisons académiques?

Il ne me semble pas que le SPUQ se soit plaint que les autres constituantes empiètent sur son terrain académique. Les caractéristiques des universités du Réseau sont les mêmes; elles se sont orientées vers la formation et le perfectionnement des enseignantes, enseignants et dans ce travail nécessaire elles ont été aidées par la télé-université avec les programmes PERMANA et MERMAFRA l'UQAM comme les autres constituantes a également élargi ses structures d'accueil pour y accepter les adultes à environ 50 % ou plus de ses étudiantes, étudiants.

Elle partage avec les autres constituantes de l'UQ une moyenne de coût par étudiante, étudiant inférieure à celles des autres universités, à l'exception de l'U. Concordia, qui est quand même plus solide que le Réseau.

Ce n'est pas par des querelles intestines que l'UQAM va s'assurer d'un financement stable. Il est possible que son appartenance à l'UQ la dés-



avantage dans le partage de ce gâteau, mais il y a déjà trop de bouches à nourrir avec ce gâteau. Il faut que l'État, au niveau fédéral comme provincial, assure la survie de l'UQ. Il faut que les subventions soient envisagées selon sa croissance enregistrée et son rayonnement provincial.

C'est au ministère de l'Éducation qu'il faut rejeter le blâme. Alors que les dépenses de ce ministère pour les universités représentent 15 % de son budget, pourquoi a-t-il planifié des coupures de 50 % dans ce secteur pour les 3 prochaines années. Si l'UQAM se retire du Réseau, elle va sans doute se faire avaler dans la région métropolitaine par des administrateurs de d'autres universités. Les autres constituantes subiront-elles le même sort que l'Université de Sherbrooke... la chèvre de M. Séguin.

Il me semble que le SCCUQ a intérêt à encourager la syndicalisation des chargées, chargés de cours dans les autres constituantes et il est possible que notre profit réside dans la stabilité du Réseau. Dans les universités, le salaire des chargées, chargés de cours n'a jamais été proportionnel aux revenus moyens par étudiante, étudiant.

Pour notre mémoire collective

Si l'UQAM est la plus sous-financée de toutes les universités du Québec, les francophones sont les moins scolarisés de l'Amérique du Nord.

Les articles de Lise Bissonnette et de Gérard Dion avancent des chiffres pour montrer que malgré notre soi-disant rattrapage au niveau des études supérieures, notre retard s'est maintenu et même accentué.

On ne peut pas saborder le Réseau... il faut que les ressources humaines en recherche continuent d'avancer. UQAC en collaboration avec l'INRS doit continuer d'offrir le doctorat en énergie... UQAR doit continuer d'attirer des chercheuses, chercheurs de l'INRS et une clientèle d'étudiantes, étudiants de toute la province pour son programme en océanographie,... UQTR doit continuer de se spécialiser en sciences biophysiques et chimiques aussi bien que dans la récréologie... l'UQAM doit continuer de développer ses cours en administration et de collectionner les prix des CGA, son secteur de sciences juridiques est unique et il lui faut développer le département de communications et la télématique avec la collaboration de télé-université...

Au niveau des mentalités, ce serait plus que du conservatisme, ce serait un raidissement corporatif, un recul de chercher des réponses aux problèmes budgétaires de l'UQAM en menaçant de se retirer du Réseau. Que le ministère de l'Éducation qui a créé l'UQ reconnaisse que l'UQAM est en pleine croissance et que des subventions soient accordées en toute équité et justice pour que ces revenus atteignent au moins la moyenne des universités montréalaises, c'est-à-dire \$ 6,500.

Candide Charest

# LA PRÉCARITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE RÉALITÉ D'ICI ET D'AILLEURS

La précarité est le lot d'une majorité de personnes chargées de cours dont l'enseignement constitue l'emploi principal, ici et dans l'ensemble nord-américain. Bien sûr, nous savons cela et depuis longtemps. Ce que nous ignorons, peut-être, c'est que cette précarité affecte de plus en plus massivement nos collègues français, ainsi qu'en témoigne la première grande enquête française sur la précarité dans l'enseignement supérieur<sup>1</sup> dont les résultats viennent tout juste de paraître<sup>2</sup>.

En effet, l'Intersyndicale de l'enseignement supérieur en France tenait, le 8 février dernier, une conférence de presse à l'occasion de la remise du Rapport de l'enquête sur la précarité à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'Intersyndicale y dénonce notamment : l'extension massive de la précarité dans la recherche et l'enseignement supérieur en France, la multiplication des contrats atypiques (...) et la dégradation des conditions d'emploi.

Selon l'enquête, à laquelle ont répondu avec empressement près de 4 500 personnes oeuvrant dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>3</sup>, il y aurait au moins 20 % de travailleurs précaires en ces lieux et le phénomène de la précarité y progresserait à un rythme de 10 % par année. Les personnels les plus précaires se retrouvent particulièrement dans le secteur universitaire (plusieurs organismes de recherche publique, dont le CNRS, offrent de meilleures conditions à leurs précaires). Près du tiers des employés

précaires du secteur universitaire possède un doctorat ou un post-doctorat et la grande majorité d'entre eux enchaînent des contrats d'une durée maximum d'un an. Une précarité qui devient carrière.

Les organisations syndicales et associatives de l'enseignement supérieur et de la recherche publique en France (qui regrouperaient approximativement 50 000 personnes) demandent une amélioration immédiate de la situation réelle des personnels précaires et somment le gouvernement d'engager sans plus tarder des négociations en vue de mettre fin aux petits contrats qui se succèdent, à l'absence de reconnaissance de la qualification et de l'expérience acquise, aux salaires bloqués et aux droits sociaux non appliqués.

À l'appui de ces demandes, des constats massifs et souvent troublants, dont l'usage du prête-nom, phénomène apparemment très répandu chez les doctorantes, doctorants chargés de cours qui ne sont plus rémunérés pour leur enseignement à partir de l'âge de 28 ans!<sup>4</sup> Enseigner sous un nom d'emprunt (donc clandestinement) pour recevoir une rémunération devient une stratégie de contournement quasi obligée dans un système qui presse l'étudiant d'en finir avec sa formation mais en même temps ne lui offre pour ainsi dire aucun débouché, particulièrement en sciences humaines et sociales (en témoigne la cohorte nombreuse et, elle aussi précaire, des docteurs ou des post-doctorants à contrat déterminé). Les doctorants, est-il rappelé, sont des travailleurs précaires à part entière, ils assument beaucoup de

<sup>1</sup>Enquête sur la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche publique, octobre 2009. Intersyndicale de l'enseignement supérieur.

<sup>2</sup>Rapport final : Questionnaire sur la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche publique. Le questionnaire est le premier du genre et l'enquête permettra d'affiner l'outil en vue de nouvelles enquêtes à venir

<sup>3</sup>Un des défis, pour une première enquête de cette envergure, a été précisément d'atteindre cette population qui n'a jamais fait l'objet d'un recensement et cela, à partir d'un concept, la précarité, lui-même difficile à définir. Le choix des chercheurs a été de diffuser largement, dans ces secteurs, via Internet, un questionnaire et de laisser les personnes répondantes se définir elles-mêmes en tant que travailleuses, travailleurs précaires (un parti-pris critique visant à contrer les définitions officielles et institutionnelles de la précarité, lesquelles ont souvent pour effet d'invisibiliser ces personnes et de masquer leur réalité complexe).

<sup>4</sup>Il s'agit de la règle des 28 ans : pour être rémunérés par l'université, ces doctorants âgés, sans poste, doivent faire la preuve qu'ils ont un contrat ailleurs totalisant au moins 900 heures (couverture sociale) sinon ils ne sont plus rémunérés pour leur enseignement.

cours à l'université, organisent des colloques, publient des articles, bref constituent une main-d'œuvre dont on ne peut se passer. Pour rester compétitifs, ils doivent donner des cours.

### **Définir la précarité : un enjeu**

L'un des défis majeurs et pour ainsi dire heuristiques de l'enquête précarité a été de définir l'objet même de l'enquête, soit la précarité. À l'instar du Québec, les données de recensement en France sont assez muettes sur les travailleurs précaires, un groupe très hétérogène, difficile à circonscrire. Cela fait d'ailleurs partie intégrante du problème : qui sont-ils? Combien sont-ils? Comment les atteindre? Quelle est leur réalité?

Plutôt que de partir d'une définition institutionnelle ou officielle de la précarité, les chercheurs ont choisi de laisser les répondants la définir eux-mêmes. Les personnes ayant répondu au questionnaire ont été invitées à préciser en quoi elles estiment être des travailleurs précaires (question ouverte). Choix judicieux qui permet de recueillir des réponses non contraintes et surtout qui permet d'ouvrir sur une réalité à multiples facettes. Dans l'ensemble, les répondants ont mis l'accent sur le caractère irrégulier de la rémunération (voire même la non-rémunération), sur le fait de subir des baisses de salaire

aléatoires, de devoir courir constamment après les contrats, d'être considérés comme un personnel de deuxième catégorie, de ne pas avoir de bureau ou d'ordinateur pour effectuer leur travail, d'hésiter à fonder une famille, de ne pas pouvoir emprunter pour acheter un logement. En somme, des personnes à statut fragile dont la réalité tend à se pérenniser au fil du temps, préfigurant ce qui se passe ici même, au Québec et un peu partout sur le continent.

Les chercheurs soutiennent que, par-delà ce portrait plutôt sombre de la réalité des personnels précaires, c'est un regard nouveau sur le fonctionnement de la recherche et de l'enseignement supérieur qui est ici révélé : émietté, sans perspective à long terme, en partie improductif (traversé par les tensions entre les différents statuts de ses acteurs) et accompli par des individus qui sont, pour plusieurs, susceptibles de quitter le navire pour trouver mieux ailleurs.

En toute solidarité avec nos collègues français, souhaitons que leurs demandes soient entendues et que cette enquête d'envergure nationale soit le début d'un vaste mouvement de mobilisation collective.

HÉLÈNE BELLEY  
Secrétaire générale

## **NOS COLLÈGUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL POURSUIVENT LA GRÈVE**

23 mars 2010 – Le 18 mars dernier, au cours de la plus imposante assemblée générale de l'histoire du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM), nos collègues ont voté, lors d'une assemblée générale spéciale à scrutin secret, en faveur de la poursuite de la grève générale illimitée, qui a débuté le 24 février, et ce dans une proportion de 77 %.

Sur les 384 chargées et chargés de cours présents lors du vote, 294 se sont exprimés en faveur du maintien de la grève alors que 90 s'y opposaient.

Environ une heure avant le scrutin portant sur la poursuite de la grève, un premier vote avait

rallié 84 % des chargées et chargés de cours présents contre la proposition « globale et finale » que la partie patronale leur avait présentée le 16 mars.

Le vote exprimé en faveur de la grève est supérieur à celui qui avait été enregistré le 31 janvier, alors que 71 % de nos collègues s'étaient à ce moment prononcés en faveur du déclenchement de la grève générale illimitée.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

# LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

## Comité exécutif

Guy Dufresne  
Président  
6644

Jocelyn Chamard  
Vice-président à la convention collective  
2794

Langis Madgin  
Vice-président aux affaires universitaires  
6741

Lorraine Interlino  
Vice-présidente aux relations intersyndicales  
3180

Bernard Dansereau  
Vice-président à l'information  
2793

Hélène Belley  
Secrétaire générale  
6876

Marie Bouvier  
Trésorière  
3050

## Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet  
2789

Yvette Podkhlebnik  
4886

Jean-François Tremblay  
3536

## Comité mobilisation-intégration

Zakaria EL-Mrabet  
5609

Christiane Malet  
8272

Louise Samson  
2791

## Secrétariat

Violaine Gasse  
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

## NOS COORDONNÉES

### Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3P8

### Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
Local A-R540

### Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

### Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

### Téléphone :

514 987-3495

### Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du  
papier recyclé à 100%